

FÉDÉRAL

Adil Charkaoui enfin libre !

À ce stade-ci, je suis rendu à la demande d'excuses. J'aimerais que le gouvernement s'excuse à la famille, à moi, à ma communauté. A-t-il déclaré à la presse après avoir coupé le bracelet GPS qu'il portait au pied depuis 4 ans !



Adil Charkaoui (Crédit photo: <http://mostafah.wordpress.com/>)

Selon un communiqué de presse de la coalition Justice pour Adil Charkaoui, les messages de félicitation et de joie ne cessent d'affluer, de Halifax à Vancouver, en réponse à la décision de la Cour fédérale, le 24 septembre dernier, de retirer immédiatement toutes les conditions imposées à Adil Charkaoui et de faire tomber son certificat de sécurité dans les jours à venir.

À la veille d'une nouvelle étape dans sa bataille judiciaire contre le gouvernement fédéral, Adil Charkaoui n'exclut pas la possibilité de poursuivre Ottawa, mais il estime qu'il serait difficile de chiffrer une compensation capable de réparer les torts qu'il a subis.

Ce Montréalais d'origine marocaine a été soupçonné d'activités terroristes et s'est vu imposer un certificat de sécurité par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), qui le présumait d'être un sympathisant d'Al Qaïda. Ce certificat pourrait être révoqué mercredi par la Cour fédérale, à moins qu'Ottawa ne décide d'aller en appel.

"Je viens ici pour demander au gouvernement conservateur de cesser le harcèlement qu'il entretient depuis des années contre moi; qu'il me présente officiellement des excuses, ainsi qu'à ma famille; et qu'il se comporte dignement en respec-

tant les décisions de ses propres tribunaux", a expliqué M. Charkaoui, en conférence de presse mardi dans la capitale fédérale.

La semaine dernière, le juge de la Cour fédérale, Danièle Tremblay-Lamer, a levé les dernières conditions de remise en liberté qui avaient été imposées à Adil Charkaoui.

Citant les nombreux effets qu'a eu le certificat de sécurité sur sa vie, allant de la perte de son emploi à son séjour en prison en passant par l'impossibilité de voyager au Maroc, son pays d'origine, M. Charkaoui a conclu mardi que tout cela méritait une compensation financière. Mais vu la liste de contraintes qu'il s'est vu imposer, il a reconnu ne pas savoir chiffrer une indemnité susceptible d'effacer les dernières années.

"Je pense que ça mérite une compensation (...) mais je me pose la question: 'est-ce que tout l'argent du monde peut compenser à ce manque de liberté, à cette atteinte?', a-t-il laissé tomber.

Avant que ses avocats ne prennent une décision sur les recours juridiques auxquels il pourrait faire appel, M. Charkaoui demande surtout des excuses pour "toutes ces années de souffrance".

"Qu'on m'accuse d'être un présumé terroriste, c'est une étiquette qui reste mar-

quée à jamais sur le front d'une personne. Et je pense que la moindre des choses pour ce gouvernement c'est de présenter des excuses formelles et officielles", a-t-il souligné.

"Pendant six ans et demi, j'ai vécu avec l'étiquette de 'préssumé terroriste', alors que je n'étais même pas accusé. Je ne veux plus vivre avec l'étiquette d' 'ex-présumé terroriste'", a-t-il fait valoir.

Le ministre de la Sécurité publique, Peter Van Loan, a été avare de commentaires, mardi après-midi, ne répliquant aux demandes de M. Charkaoui que par une brève déclaration.

"Cette question est toujours devant les tribunaux et il serait inapproprié de faire des commentaires sur toute action de justice en cours", a indiqué le ministre, par l'entremise d'un porte-parole.

Evoquant les cas d'Omar Khadr, détenu dans la prison de Guantanamo, et d'Abousfian Abdelrazik, qui a été maintenu au Soudan sans document de voyage pendant des mois, M. Charkaoui a en outre appelé le gouvernement de Stephen Harper à respecter les décisions de ses tribunaux et à ne pas interjeter d'appel.

Le porte-parole du Bloc québécois en matière de citoyenneté et d'immigration était aux côtés de M. Charkaoui, sommant lui aussi le fédéral de fermer le dossier.

"Je pense que ce calvaire-là a assez duré. Je souhaite que le gouvernement, après la décision de demain (mercredi) qui va annuler le certificat, cesse son acharnement sur M. Charkaoui", a affirmé Thierry St-Cyr.

Du côté du Nouveau Parti démocratique (NPD), le député Bill Siksay a déposé mardi un projet de loi privé aux Communes, qui prévoit révoquer tous les articles de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés se rapportant aux certificats de sécurité.

Source: Presse canadienne.

Il est à noter que selon le communiqué de la coalition Justice pour Adil Charkaoui, le 30 septembre dernier s'est tenu une audience secrète entre la juge, les avocats du gouvernement fédéral et les avocats spéciaux. C'est à la suite de cette audience – de laquelle Adil Charkaoui, ses avocates et le public sont exclus – que la juge fera tomber le certificat de sécurité et qu'elle décidera si elle permet au gouvernement d'aller en appel.

À l'heure où nous mettons sous presse, rien n'a encore filtré de cette audience.

CHRONIQUE D'UNE SAGA JUDICIAIRE

1995 Charkaoui arrive à Montréal, comme résident permanent, avec sa mère, son père et sa sœur.

1999 Il fait sa demande de citoyenneté et une demande de parrainage pour sa femme, avec qui il s'est marié un an plus tôt.

2000 Charkaoui, sa mère et sa femme retournent au Maroc pour visiter de la famille. À l'aéroport à Montréal, ils sont encerclés et fouillés par des agents de la GRC. Ils sont ensuite relâchés.

2001 Au retour du Maroc en janvier, via l'aéroport JFK à New York, Charkaoui est sorti de l'avion par des agents du FBI. Ils l'interrogent en lui disant qu'ils n'ont rien contre lui, mais qu'ils ont été contactés à son propos par le SCRS (services de renseignement canadiens). Il est éventuellement relâché.

2003 À la demande du SCRS, Denis Coderre (alors ministre de l'Immigration) et Wayne Easter (alors Solliciteur général) signent un certificat de sécurité contre Charkaoui.

- Le 21 mai, Charkaoui est encerclé par la police sur l'autoroute et est arrêté. Il est conduit en prison, où il se voit, avec stupeur, décrit à la télévision comme "suspect de terrorisme". (...)

- À la suite de rassemblements en appui à Charkaoui et de l'opposition grandissante à la loi des certificats de sécurité, davantage d'information concernant le dossier de Charkaoui est rendue publique. Le nouveau résumé public affirme qu'Ahmed Ressay et Abu Zubaydah ont reconnu des photos de Charkaoui portant un pseudonyme.

- En août, un représentant du ministère de l'Immigration signe une Évaluation de risque avant renvoi (ERAR) pour Charkaoui.

L'ERAR déclare qu'il existe une "probabilité de torture, de risque pour la vie et un risque d'être sujet à un traitement cruel et inusité" si Charkaoui est déporté au Maroc.

Toutefois, l'évaluation n'est remise entre les mains de Charkaoui et de son avocate que le 4 avril 2004, soit huit mois plus tard.

- En octobre, la première journée pan-canadienne d'actions contre les certificats de sécurité a eu lieu.

2005. Le 18 février, Charkaoui est enfin libéré, après presque deux ans d'emprisonnement sans accusations. Il est placé sous des conditions draconiennes qui affectent la liberté de toute sa famille.

Pour en savoir plus, visiter:

<http://www.adilinfo.org/fr/chronologie>